



**Festival équestre
Le Chalet-à-Gobet**



7 septembre 2024

Avant-programme

**Derby en terrain pour un, deux et quatre
chevaux ou poneys**

Épreuve de démonstration sur invitation

Prix EGK – Caisse de santé





1. Informations générales

- 1.1. N° de manifestation :** 2024.8579
- 1.2. Dénomination du concours**
- Type d'épreuve : Épreuve de derby en terrain pour un, deux ou quatre chevaux ou quatre poneys.
Catégorie : Épreuve de démonstration, en deux manches, sur invitation.
Dates : L / M / S
7 septembre 2024
- 1^{ère} manche dès 15 h.30 (heure exacte à définir)
- 2^{ème} manche à la suite
Lieu : Manège du Chalet-à-Gobet
Site Internet : www.equissima.ch
- 1.3. Organisateur**
- Organisation : Association equissima®
Adresse : Route de Berne 304
CH – 1000 Lausanne 25
Email : info@equissima.ch
Site Internet : www.equissima.ch
- 1.4. Comité d'organisation**
- Président:** Marc-Henri Clavel
Portable : + 41 79 345 92 93
Email : marc-henri.clavel@equissma.ch
- Secrétaire Sport:** Anja Di Natale
Portable : + 41 79 713 66 36
Email : anja.dinatale@equissima.ch
- Responsable du concours:** Laurent Martin
Portable : +41 79 624 51 54
Email : 71laurentmartin@gmail.com
- 1.5. Accès**
Voir <http://www.equissima.ch/ou.php>

2. Conditions générales

Le concours est organisé selon :

- le Règlement Général (RG) de Swiss Equestrian, état au 01.01.2024,
- le Code éthique de Swiss Equestrian, état au 1.01.2022,
- le Règlement d'Attelage (RA) de Swiss Equestrian, état au 01.01.2024,
- le Règlement Vétérinaire (Rvet) de Swiss Equestrian, état au 01.01.2024



3. Officiels

Jury

Président :
Téléphone :
Portable :
Email :

Christophe Jacquot
+33 450 77 99 88
+33 685 86 66 26
cja.jacquot@gmail.com

Constructeur parcours du derby en terrain:

Arnaud Lehmann

Assistant constructeur du derby en terrain:

Sidney Schopfer

Vétérinaire:

Portable :
Email :

Dr. Sylvia Pujol (Pratique Equine Pujol SA)
+41 79 359 84 68
jolpujol.vet@bluewin.ch

4. Concept

Le derby en terrain est une épreuve de démonstration destinée à présenter la discipline d'attelage en compétition et particulièrement la dextérité des meneurs et le travail des chevaux / poneys dans des obstacles de marathon et les cônes.

La compétition est ouverte aux meneurs invités par le Comité d'organisation et remplissant les qualifications de la catégorie L / M / S.

Afin d'assurer le succès de l'événement et montrer une image positive du sport, il est important que chaque meneur démontre un comportement exemplaire.

5. Conditions techniques

Site :

Peccau

Site de compétition :

Sable

Sites d'entraînement

Sable

Barème :

B en deux manches

Parcours comprenant :

- au minimum deux obstacles de marathon
comportant au maximum 6 portes
- 10 – 12 obstacles avec cônes
- en principe le tracé est identique pour les
deux manches

Longueur du parcours :

Environ 1'500 m.

Écartement :

- un cheval : 150 cm
- deux chevaux ou deux poneys : 160 cm
- quatre chevaux ou quatre poneys : 170 cm

Classement :

C'est le temps total et les secondes de pénalité qui sont additionnés x 0,25. Le temps total le plus court remporte l'épreuve.

6. Nombre d'invitations

La participation est limitée à :

- six attelages à un cheval ou poney
- six attelages à deux chevaux ou poneys
- deux attelages à quatre chevaux ou poneys



7. Classement et prix

Un classement sera établi pour chaque catégorie
Plaques et flots souvenir
Prix en nature

8. Facilités

8.1. Repas

Chaque meneur et chaque groom (un groom pour les attelages à un et à deux chevaux, deux grooms pour les attelages à quatre chevaux) recevront un bon pour le repas de midi ainsi que les boissons servies à la cantine des Volontaires.

8.2. Parking des vans

Les camions peuvent être stationnés sur la route de Mollie-Grise.

8.3. Écuries

Il n'y a pas d'écurie à disposition lors du concours.

9. Inscriptions

Finance d'inscription : pas de finance d'inscription
Inscription : sur la plateforme my.swiss-equestrian.ch
Délai d'inscription : **lundi 26.08.2024**

10. Directives vétérinaires

10.1. Vétérinaire traitant

Équipe vétérinaire d'equissima® Lausanne placé sous la direction du Dr Sylvia Pujol.

10.2. Vaccination

La vaccination est obligatoire. Une preuve (Passeport de chevaux) doit être présentée.

11. Divers

11.1. Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu attelé dès la fin de l'épreuve.

11.2. Code of conduct

Tout acte ou série d'actes qui, selon le Jury ou les Juges est infligé envers les animaux de manière claire et cruelle engendrera la disqualification de la personne concernée.

11.3. Droit de réserve de l'organisateur

Le CO se réserve le droit de jumeler, d'annuler et/ou de changer l'horaire des épreuves.

11.4. Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, maladie, dégâts matériels, vols, etc. pour concurrents, leurs aides et les chevaux, ainsi qu'envers de tierce personne.

Approuvé le : 24.05.2024

Enregistré FSSE : 2024.8579

Laurent Martin
Responsable du concours

La Nature – ma médecine

**Libre accès à
la médecine
complémentaire**

EGK-Caisse de Santé
Passage Saint-François 9 | 1003 Lausanne | T 021 637 43 00
www.egk.ch



EGK
Sainement assuré